

Accord cadre à bons de commande
pour une mission de contrôle
technique et d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour les bâtiments
(2 lots)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026DBSGCT

Date limite de remise des plis

14/09/2026 à 17 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX
Représentant : Maël de Calan Président du Conseil départemental
Adresse : Conseil départemental du Finistère
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord cadre à bons de commande pour une mission de contrôle technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments (2 lots).**

Ces prestations concernent :

- l'ensemble du patrimoine immobilier départemental : collèges, CDAS, unités enfance, centres d'exploitation des routes, archives, autres bâtiments tertiaires, musées, patrimoine bâti protégé...
- sur tous les types de travaux :
- constructions neuves, restructurations lourdes ou légères, démolitions partielles ou totales, travaux de grosses réparations et de maintenance.
- tous types de corps d'état :
démolition, gros œuvre, clos-couvert, lots architecturaux (cloisons, sols, murs, plafonds...), lots fluides et techniques (CVC, CFO-CFA, cuisine...), lots scénographiques. Ils peuvent comprendre des travaux d'aménagements extérieurs : VRD (parking, voirie, terrassements, réseaux...), aménagements paysagers (espaces verts, clôtures, mobiliers extérieurs...).
- Chantiers sur les îles :
Le périmètre d'intervention portant sur l'ensemble du Département du Finistère, des chantiers pourront se dérouler sur les îles dans lesquelles se situent des ouvrages ou bâtiments départementaux : Ouessant, Molène, Sein, Batz, les Glénan...

La personne publique se réserve le droit de procéder, le cas échéant, à de nouvelles consultations destinées à répondre à des opérations revêtant une nature spécifique ou une importance particulière lorsqu'une opération :

- a une technicité particulière,
- nécessite des compétences non prévues,
- présente un enjeu important (financier, stratégique, réglementaire).
- en position de conflit d'intérêt notamment s'ils exercent des missions de maître d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur d'autres projets de la collectivité en tant que Mandataire / titulaire et/ou Co-traitant, le pouvoir adjudicateur, après avoir identifié et évalué le risque, se verra dans l'obligation de leur demander toutes informations nécessaires afin de vérifier si le conflit d'intérêt peut être levé.

Code CPV	Libellé CPV
71356100-9	Services de contrôle technique
71241000-9	Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

	Objet du contrat	Accord cadre à bons de commande pour une mission de contrôle technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments (2 lots)
	Acheteur	Conseil départemental du Finistère
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Département du Finistère
	Durée	48 Mois
	Pénalités de retard	Cf. article 8 du CCAP
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1 - Finistère Nord : (CPV 71356100-9 : Services de contrôle technique - 71241000-9 : Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse)
Lot n°2 - Finistère Sud : (CPV 71356100-9 : Services de contrôle technique - 71241000-9 : Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse)

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 2 lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Déroulé de la procédure :**

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **n°2026DBSGCT**.

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AAPC
- RC : Règlement de la consultation
- Acte d'engagement :
 - Lot 1 : Finistère Nord
 - Lot 2 : Finistère Sud

- **BPU – DQE (lot 1 Nord Finistère et lot 2 Sud Finistère) :**

- Montant travaux ≤ à 200 000 € HT
- Montant travaux ≥ 200 001 € HT et ≤ 1 000 000 € HT
- Montant travaux ≥ 1 000 000 € HT
- Montant Mission Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

- **Simulations opération lot 1 (Nord Finistère) et lot 2 (Sud Finistère)**

- Mise en conformité des halls d'un collège concernant le désenfumage ≤ 200 000 € HT
- Restructuration lourde et d'extension de la cuisine d'un collège ≥ 1 000 000 € HT
- AMO Conseil technique sans déplacement pour la préparation d'une visite périodique ERP 3^{ème} catégorie

- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières (annexe cartographie des lots / secteurs géographiques)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; précision des références des personnels pour la mission de contrôle technique (généraliste et spécialiste lots techniques) et celle concernant l'AMO (conseil technique) ; CV détaillés des intervenants
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant l'objet et la nature de la mission, le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Agrément	Certificat d'obtention agrément ministériel en cours de validité pour une durée de

Document	Descriptif
	5 ans délivrée pour l'exercice de la profession de Contrôleur technique.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Lot 1 et 2
BPU-DQE	BPU - DQE (format pdf et excel) – 4 par lots
Simulations	Simulations par lots (format Pdf et Excel) Pour chacune des 3 simulations, décrire les moyens affectés spécifiquement à chaque simulation, au vu des caractéristiques et des enjeux de chacune d'entre elles.
Mémoire technique	<u>Méthodologie projetée dans le cadre de l'accord-cadre :</u> Présentation de la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations en la détaillant, de la prise de commande jusqu'à l'achèvement de la mission : • <u>Mission de Contrôle technique :</u> Description de son organisation et des modalités d'intervention pour <u>chaque élément de mission</u> tant en phase de conception qu'en phase de réalisation ainsi qu'en phase AOR (réception et GPA jusqu'à la levée de la dernière réserve). Procédures d'échanges, d'alerte et de conseil du prestataire envers le maître d'ouvrage et les autres intervenants de l'opération (maître d'œuvre, OPC, utilisateurs, entreprises de travaux, instances...). • <u>Mission d'AMO Conseil technique :</u> Description de son organisation et des modalités d'intervention pour chaque élément de mission listé à l'article 3.3 du CCTP relevant de la mission d'AMO Conseil technique, notamment les procédures d'échanges et de conseil du prestataire envers le maître d'ouvrage, les points de vigilance, les préconisations et l'accompagnement du maître d'ouvrage. • <u>Modalité de prise en compte de l'utilisation de matériaux de réemploi dans la mise en œuvre de la mission de Contrôle technique</u> <u>Moyens humains affectés aux prestations de l'accord-cadre :</u> Pour chaque mission de contrôle technique et d'AMO Conseil technique :

	• Joindre un organigramme des moyens humains affectés aux prestations du marché et décrire ces moyens humains. • Joindre les CV des personnes affectées sur la commande (ingénieurs généralistes et spécialistes). • Préciser le nombre de personnes pouvant être affectées <u>simultanément</u> aux différentes opérations menées par le Département. NOTA : le nombre de contrôleurs techniques (généralistes et spécialistes) et d'AMO devra être suffisant pour gérer des interventions simultanées sur plusieurs commandes, et sur l'ensemble du département. <u>Moyens matériels et de gestion affectés aux prestations de l'accord-cadre :</u> Pour la mission de contrôle technique et la mission d'AMO conseil technique y compris moyens informatiques, logiciels et outils de suivi/gestion, moyens de communication, outils de veille réglementaire et guides méthodologiques qui seront affectés aux prestations du marché.

■ **Contrat réservé à une profession particulière :**

Le présent marché est réservé aux organismes de contrôle technique titulaires d'un agrément délivré par l'autorité compétente, en application des dispositions du Code de la construction et de l'habitation. Les candidats doivent justifier de cet agrément en cours de validité à la date de remise des offres (durée 5 ans).

Le Contrôleur technique est soumis à une règle d'indépendance des acteurs de la construction. Il ne peut concevoir l'ouvrage, participer à sa réalisation, ni avoir un rôle décisionnel dans le projet.

Le contrôleur technique est soumis à une obligation stricte d'indépendance vis-à-vis des autres acteurs de la construction. À ce titre, il ne peut intervenir dans la conception de l'ouvrage, participer à son exécution, ni exercer de rôle décisionnel dans le cadre du projet.

Le contrôleur technique ne peut, pour la même opération, exercer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comportant des prestations de nature technique, de conception ou d'aide à la décision, susceptibles de porter atteinte à son indépendance.

Toute mission d'assistance, si elle existe, devra être strictement distincte, limitée à des prestations non techniques et ne pas interférer avec l'exercice du contrôle technique.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Accord cadre à bons de commande pour une mission de contrôle technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments (2 lots) - N° de lot en cas d'allotissement
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil départemental du Finistère

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de de sélection des candidatures :

- 1 – Capacités techniques et financières
- 2 – Références

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique ;
- Les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Exigences minimales :

Le candidat devra pouvoir affecter au marché 2 contrôleurs techniques généralistes et 2 contrôleurs techniques spécialistes lots techniques ; pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 2 personnes en conseil technique.

Dans le cas contraire, il pourra toujours candidater sur les deux lots mais ne pourra dans tous les cas ne s'en voir attribuer qu'un.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (50 %) sur l'appréciation des sous-critères suivants :	
- Simulation mission CT travaux $\geq 1\,000\,000$ € 20 %	
- Simulation mission CT travaux $\leq 200\,000$ € HT 15 %	
- Simulation mission AMO (5 %)	
- Montant global des DQE (10 %) (Somme arithmétique des montants globaux des 4 DQE)	
2. Valeur technique (50 %) sur l'appréciation des sous-critères suivants :	
- Pertinence de la Méthodologie proposée en conception, réalisation et réception / GPA comprenant la pertinence des moyens humains et matériels (35 %)	
- Cohérence des temps passés projetés dans les simulations pour la mission CT (15 %)	

Limitation du nombre de lots attribués à un même soumissionnaire :

Par application de l'article R.2113.1 du code de la commande publique, les lots 1 et 2 ne pourront être attribués au même soumissionnaire, sauf s'il est seul candidat sur le lot (à la condition que son offre soit régulière, acceptable et appropriée et qu'il ait la capacité d'exécuter les deux lots) ou que l'écart avec le second classé dépasse 12 points sur l'appréciation de la note globale notée sur 100.

Le lot 1 sera analysé en premier, sous réserve des dispositions supra, l'attributaire du lot 1 ne pourra se voir attribué le lot 2.

Discordance des prix : Marché à prix unitaires

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres et la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé au format Pades	Acte d'engagement signé au format Pades
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance
Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers	Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir	Pouvoir de la personne habilitée
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles :

- [Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)